

COMMUNE DE JARNOSSE (LOIRE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2024/20

Nombre de Conseillers

En exercice : **11**

Présents : 11

Votants : 11

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

Le NEUF JUILLET

Le Conseil Municipal de la Commune de JARNOSSE

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc LOMBARD, Maire

Date de convocation du C.M. : 02/07/2024

Présents : LOMBARD Jean-Marc, BORY Annie, ALIX Hervé, VAGINAY Valérie, VILLENEUVE Marlène, DECHAVANNE Carole, FOUILLAND Franck, DESMOUSSEAUX Chantal, Yannick FRANÇOIS, ALLOIN Dominique, DONNARS Jean.

Absents excusés : Néant

Secrétaire : Chantal DESMOUSSEAUX

Délibération publiée le 11/07/2024

TARIFS DE Garderie PÉRISCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2024/2025, comme suit :

Pour les occasionnels : 1,60 € par jour et par enfant.

Pour un service de garderie utilisé pour un enfant de 1 à 7 jours par mois et pour deux enfants de 1 à 6 jours par mois, le service est considéré comme *occasionnel* et facturé au jour.

Pour les réguliers : 11,50 € par mois pour un enfant et 8,45 € par mois à partir du 2^{ème} enfant.

Fait à JARNOSSE, le 9 juillet 2024

Le Maire,
Jean-Marc LOMBARD

Le Secrétaire de séance,
Chantal DESMOUSSEAUX

